

RÈGLEMENT DU CONCOURS « Discover & Win »

Explora S.C.p.A., Destination Marketing Organization di Regione Lombardia, Chambre de Commerce de Milan et Unioncamere Lombardia, dont l'objectif est de promouvoir le tourisme et l'attrait du territoire lombard, ayant son siège social au 22, via Fabio Filzi, 20124 Milan (Italie), numéro de TVA : 08344310969, organise le présent concours dénommé « Discover & Win », ouvert à tous ceux qui en auront connaissance et qui résident dans l'Union européenne (y compris la Suisse) qui se tiendra du 3 août au 12 octobre 2017. La participation est gratuite.

1. Objectifs du concours

La présente initiative est lancée avec les objectifs suivants :

- promouvoir du point de vue touristique et, plus précisément, comme destination pour le tourisme de plein air, la macro-région de l'Italie du Nord, composée de la Lombardie, du Piémont, de la Vallée d'Aoste, de la Ligurie, de la Vénétie, du Frioul-Vénétie Julienne et de l'Émilie-Romagne, ainsi que de présenter leur offre de produits touristiques liés aux activités de trekking, de cyclotourisme et de sports aquatiques ;
- promouvoir la marque *Green and Blue* et, en conséquence, renforcer et soutenir les marques locales des 7 régions impliquées ;
- obtenir des contacts e-mail de touristes européens potentiels pour l'envoi de communications relatives aux expériences, aux possibilités ainsi qu'aux produits et services touristiques du territoire.

La présente activité doit être considérée comme étant exclue de la réglementation sur les manifestations avec remise de prix, aux termes de la lettre e, alinéa 1, de l'art. 6 du décret présidentiel italien n° 430/2001, car elle est promue par une personne morale constituée pour la réalisation des mêmes objets non commerciaux pour lesquels elle souhaite promouvoir la présente initiative.

2. Type de participants

Peuvent participer au concours tous les utilisateurs majeurs résidant dans l'Union européenne (y compris la Suisse).

Les salariés du promoteur et toutes les personnes impliquées dans la gestion et dans l'organisation du présent concours sont exclus de la participation.

3. Modalités d'enregistrement

Du 3 août au 12 octobre 2017, les utilisateurs devront accéder au site win.greenandblue.it. Lors du premier accès, ils devront s'enregistrer en complétant le formulaire proposé et fournir toutes les données à caractère personnel requises. En s'enregistrant, l'utilisateur accepte de recevoir par e-mail, à l'adresse de courrier électronique indiquée dans le formulaire, des communications à caractère informatif sur les services, les initiatives, les suggestions de voyage et les propositions disponibles à l'intérieur de l'offre touristique des localités italiennes promues par Explora.

Lors des accès suivants, il suffira à l'utilisateur d'ouvrir une session en saisissant son e-mail et son mot de passe.

Pour activer le jeu, l'utilisateur devra choisir l'une des 7 régions de l'Italie du Nord dont les territoires font l'objet de la promotion, à savoir la Lombardie, le Piémont, la Vallée d'Aoste, la Ligurie, la Vénétie, le Frioul-Vénétie Julienne et l'Émilie-Romagne.

Après avoir confirmé la région avec laquelle ils voudront jouer, un jeu publicitaire (advergame) consistant en un jeu de mémoire (memory) s'activera. L'utilisateur devra trouver les paires de lieux identiques jusqu'à ce que toutes les cartes aient été retournées correctement, et ce, dans la limite de temps indiquée dans la page de jeu, à savoir 2 minutes.

Les cartes seront tout d'abord couvertes et elles cacheront, sous elles, des photographies de lieux touristiques de la région choisie. La même photographie sera cachée sous deux cartes. L'utilisateur devra cliquer sur deux cartes (une après l'autre) pour pouvoir les découvrir. Si ces cartes cachent la même

photographie, elles forment correctement une paire et elles restent découvertes. Dans le cas contraire, les deux cartes se couvrent de nouveau et le joueur devra poursuivre et cliquer sur deux autres cartes jusqu'à trouver deux cartes identiques formant une paire.

Une fois le jeu de mémoire complété, en ayant découvert toutes les paires correctement, l'utilisateur pourra participer au tirage final des prix à gagner pour le jeu de mémoire de cette région. Au cas où l'utilisateur ne compléterait pas le jeu de mémoire dans le délai imparti, il ne participera pas au tirage final.

Chaque utilisateur aura une possibilité de jeu par jour. Il convient de préciser que cette possibilité ne peut pas être cumulée dans les jours à venir. Par conséquent, si le joueur ne joue pas au cours d'une journée, il n'aura pas deux possibilités pour le jour suivant celui où il n'a pas joué.

Toutefois, pour augmenter ses possibilités de jouer et de gagner, l'utilisateur pourra inviter ses amis à prendre part au concours. Plus précisément, l'utilisateur pourra les inviter en saisissant leur adresse e-mail au moyen de la fonction prévue à cet effet sur le mini-site de participation. L'ami invité recevra un e-mail contenant un lien sur lequel il devra cliquer pour pouvoir s'enregistrer et donner une autre possibilité de jouer à l'utilisateur. Il convient de préciser que la possibilité supplémentaire de jeu à l'utilisateur qui l'a invité ne sera accordée que si l'ami invité s'enregistre sur le lien contenu dans l'e-mail d'invitation.

Pour chaque ami invité inscrit au concours, l'utilisateur qui l'a invité obtiendra une possibilité supplémentaire de jeu qui s'ajoutera à la possibilité journalière de jeu et à toutes les possibilités découlant des invitations acceptées par les amis.

Avec les possibilités de jeu cumulées, le participant pourra jouer à un des jeux de mémoire disponibles.

Il sera possible de compléter le jeu de mémoire de régions différentes, sans préjudice du fait qu'une fois le jeu complété correctement dans le délai imparti, il ne pourra pas rejouer au même jeu de mémoire. L'utilisateur devra alors en choisir un autre parmi ceux disponibles qu'il n'a pas encore complétés.

L'utilisateur pourra connaître à tout moment le nombre de possibilités qu'il a obtenu en accédant à sa page d'accueil, après avoir ouvert une session sur le site de participation.

Chaque utilisateur peut s'inscrire une seule fois au cours de la période.

En outre, il convient de préciser que les amis invités doivent correspondre à des personnes physiques distinctes.

En cas de doute, le promoteur se réserve le droit de vérifier l'identité de chacun des amis invités, en demandant au concurrent qui l'a invité d'envoyer une copie du document d'identité de son invité. Au cas où il ne serait pas en mesure de produire ce qui a été demandé dans le délai indiqué par le promoteur dans sa demande, ou si le résultat de la vérification démontrait qu'un ou plusieurs des amis invités – entendu comme même personne physique – se sont enregistrés plusieurs fois au concours, les enregistrements multiples seront annulés. De plus, le promoteur se réserve le droit d'exclure le concurrent du concours.

4. Délais

Il sera possible de participer au concours du 3 août 2017 au 12 octobre 2017. Le tirage final aura lieu au plus tard le 31 octobre 2017 en Italie.

5. Modalités d'attribution

Au plus tard le 31 octobre 2017, tous les utilisateurs qui auront complété correctement le jeu de mémoire participeront au tirage relatif à la région choisie pour laquelle ils ont complété le jeu de mémoire. Sept (7) tirages seront effectués, un pour chaque région, et **1 gagnant et 4 réserves** seront choisis par région, pour un total de **7 gagnants et 28 réserves**.

Chaque utilisateur pourra apparaître à l'intérieur de chacune des 7 bases de données des régions dans le cas où il aurait complété correctement tous les 7 jeux de mémoire. Toutefois il ne pourra apparaître qu'une seule fois par région.

L'attribution des prix aura lieu comme suit :

Le 1^{er} nom tiré au sort pour chaque région gagnera un prix consistant en un séjour en Italie, dans la région pour laquelle il a participé en complétant le jeu de mémoire et gagné, comprenant :

- 1 séjour pour deux personnes de 1 nuit minimum et 2 nuits au maximum, comme cela est décrit en détail au point 6, dans une structure d'accueil de la région ;
- 1 expérience Green and Blue.

Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e noms tirés seront des réserves.

Chaque participant pourra participer, même plus d'une fois, mais il ne pourra gagner qu'un seul prix. Si le même gagnant est tiré au sort plusieurs fois, son prix sera attribué à une réserve dans l'ordre où les noms ont été tirés. Plus précisément, les gagnants seront tirés au sort dans l'ordre suivant : Lombardie, Piémont, Vallée d'Aoste, Ligurie, Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne et Émilie-Romagne. Si le même utilisateur gagne dans plus d'une région, il gagnera le prix pour lequel son nom a été tiré au sort en premier dans l'ordre du tirage.

Afin de pouvoir remettre les prix, la Société promotrice demandera à chaque gagnant une copie de sa carte d'identité ou d'un document valide et, si les données saisies pour l'enregistrement du formulaire en ligne ne correspondaient pas au document présenté, le prix ne pourra pas être attribué.

6. Prix

Les prix suivants seront remis :

Jeu de mémoire Lombardie

Le prix comprend :

- séjour d'une nuit en chambre double supérieure à l'hôtel Il Corazziere ;
- petit déjeuner (buffet) de 6 h 30 à 9 h ;
- sortie en bicyclette de route avec l'équipe Fly Cycling ;
- départ de l'hôtel au plus tard à 11 h.

Valable sur réservation, sous réserve de disponibilité, jusqu'au 30/09/2018, à l'exclusion des périodes du 01/04 au 30/04/2018 et du 01/09/2018 au 15/09/2018.

La valeur de ce prix est de 330,00 €.

Jeu de mémoire Vallée d'Aoste

Le prix comprend :

- 1 nuit dans un hôtel 3 étoiles pour deux personnes en régime de demi-pension
- une des expériences suivantes à choisir entre :
 - o Expérience Ebike sur les parcours de Monterosa Prestige avec Guide VTT
 - o Expérience Trekking sur les parcours du Monte Rosa Randò avec Guide d'excursion
- 1 déjeuner à la fin de l'excursion

Période de validité : du début juin jusqu'à la fin de septembre 2018, à l'exclusion du mois d'août.

La réservation doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de départ choisie.

La valeur de ce prix est de 340,00 €.

Jeu de mémoire Piémont

Le prix comprend :

- 1 nuit en chambre double en régime de demi-pension à l'Albergo Ristorante Italia de Varallo, sis au 4 Corso Roma (pour plus d'informations, visiter le site www.albergoitalia.net)
- Expérience GREEN&BLUE au Monrosa Rafting de Balmuccia, au 1, Via Roma (pour plus d'informations, visiter le site www.monrosarafting.it), consistant en 1 descente de rafting pour deux personnes.

L'offre est disponible de mi-avril à mi-septembre, aucune période n'est exclue, sous réserve de disponibilité.

La réservation de l'expérience GREEN&BLUE doit être effectuée au moins 15 jours avant la date choisie pour vivre l'expérience, sous réserve de disponibilité.

La valeur de ce prix est de 206,00 €.

Jeu de mémoire Ligurie

Le prix comprend :

- 1 séjour pour deux personnes avec petit déjeuner à l'une des chambres de « Locanda del Parco » (pour plus d'informations, visiter le site <https://www.locandadelparcodiportofino.it/>) dans le parc de Portofino ;
- accompagnement d'une (1) journée avec guide environnemental et d'excursion du Parc de Portofino (en italien ou en anglais) ;
- 2 cartes de service de partage de vélos pour « 1 jour » (elles peuvent être utilisées dans la zone de Santa Margherita Ligure-Portofino et Camogli) ;
- 2 billets d'entrée pour l'Abbaye de San Fruttuoso « Bien du FAI-Fondo Ambiente Italiano » ;
- 1 séjour pour deux personnes, incluant le petit déjeuner, à l'agritourisme La Sorba à Sassello, près du Parc du Beigua – UNESCO Global Geopark, plongé dans l'atmosphère fascinante de l'arrière-pays, entouré de prés et de bois (pour plus d'informations, visiter le site www.lasorba.com) ;
- une excursion guidée en vélo de montagne dans la Forêt de la Deiva, comprenant la location du VTT ou, en alternative, un trekking guidé sur les sentiers du parc, d'une durée d'une journée.

Le prix n'est pas décomposable et doit être utilisé au plus tard le 30/09/2018, à l'exclusion des jours fériés nationaux (Noël, Jour de l'An, Pâques et autres similaires), sur la base de la disponibilité de l'opérateur, devant être vérifiée au moins 15 jours avant la date prévue pour le séjour.

La valeur de ce prix est de 665,00 €.

Jeu de mémoire Vénétie

Le prix consiste en un bon d'échange valide pour 2 personnes, comprenant :

- un séjour à l'un des meilleurs bike hotels de la zone de Marca Trevigiana ;
- petit déjeuner (buffet) ;
- un dîner à base de produits du terroir ;
- location des bicyclettes pour toute la journée ;
- l'information et du matériel promotionnel, nécessaire pour les excursions journalières à partir du bike hotel.

Le forfait est valable jusqu'au 30/09/2018

Le forfait est soumis à la disponibilité des structures d'accueil et des services conventionnés avec « Cycling in the Venice Garden », le réseau d'entreprises qui offre le prix.

La valeur de ce prix est de 350,00 €.

Jeu de mémoire Frioul-Vénétie Julienne

Le prix consiste en un bon d'échange valide pour 2 personnes, comprenant :

- 1 nuit dans une chambre Supérieure ;
- 1 bouteille de Ribolla Gialla dans la chambre à l'arrivée ;
- petit déjeuner américain (buffet) ;
- location gratuite de bicyclettes ;
- remise surveillée pour les bicyclettes ;
- 1 parasol et 2 transats sur la plage ;
- connexion Internet Wi-Fi ;
- recharge pour auto électrique E-Car et Tesla ;

- 20% de réduction sur l'achat d'un déjeuner ou dîner à l'Hôtel President ;
- 20% de réduction sur le meilleur tarif disponible pour l'éventuelle deuxième et/ou troisième nuit.

Il est possible de profiter de cette expérience, sur la base de la disponibilité de l'hôtel, pendant les périodes suivantes :

- du 1^{er} mai au 30 juin 2018 ;
- du 5 septembre au 30 septembre 2018.

La valeur de ce prix est de 199,00 €.

Jeu de mémoire Émilie-Romagne

Le prix comprend :

- 2 nuits en chambre double dans un bike hotel 3 étoiles S ou 4 étoiles sur la Riviera ou dans l'arrière-pays, en demi-pension, plus :
 - panier-repas (pour deux personnes)
 - location de bicyclettes (pour deux personnes pour un jour)
 - carnet de route.

Les périodes de validité pendant lesquelles il sera possible de profiter de l'expérience sont :

- septembre et octobre 2017
- avril à juin 2018

Pâques et longues fins de semaine exclus.

La valeur de ce prix est de 480,00 €.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les structures disponibles dans lesquelles il sera possible de profiter du séjour seront confirmées au moment de la réservation.

Les prix ne comprennent pas :

- les déplacements du lieu de résidence au lieu de séjour et vice-versa ;
- les repas, sauf ce qui est explicitement inclus ;
- tout ce qui n'est pas indiqué dans la rubrique « le prix comprend ».

Les prix ne peuvent pas être cédés.

Le gagnant ne peut pas contester le prix attribué, ni demander la valeur correspondante en argent ou l'échange/remplacement pour aucun motif. Toutefois, au cas où le Promoteur ne serait pas en mesure de remettre le prix gagné, il se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur égale ou supérieure. Les gagnants ne peuvent demander aucune indemnité à la suite d'éventuels dommages en conséquence de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix.

7. Notification et remise des prix

Les gagnants seront avisés par e-mail et devront transmettre leur acceptation écrite du prix par e-mail ou par fax. Les gagnants qui ne transmettront pas leur acceptation écrite du prix au plus tard dans les 10 jours à compter de la première notification du fait qu'ils ont gagné seront réputés non joignables et, en ce qui concerne leur prix, on passera aux réserves (dans l'ordre du tirage au sort). Les réserves devront respecter les mêmes délais d'acceptation.

En ce qui concerne les prix à gagner, en cas d'acceptation et du défaut de départ pour des causes non imputables au Promoteur, le prix sera en tout état de cause réputé avoir été attribué. Le gagnant n'aura plus rien à prétendre.

Les prix seront réputés attribués au moment où une copie du bon a été envoyée par e-mail au gagnant avec les détails pour la réservation des services inclus. La réservation devra être effectuée par le gagnant de façon autonome. Les contacts pour la réservation seront envoyés au gagnant après l'acceptation du prix.

8. Acceptation des règles

Par leur participation à la présente initiative, les participants acceptent inconditionnellement les règles et les clauses contenues dans le présent règlement, sans aucune limitation.

9. Garanties et Obligations

La collecte des noms sur le Web pour la participation au concours aura lieu par le biais d'un logiciel informatique en mesure de garantir la protection de la foi publique.

Les utilisateurs qui, selon l'avis sans appel de la Société promotrice ou des tiers mandatés par celle-ci, participent par des moyens et des instruments en mesure d'éviter le caractère aléatoire ou, quoi qu'il en soit, jugés d'une manière quelconque suspects, frauduleux ou en violation du déroulement normal de l'initiative, seront exclus de la participation et ne pourront pas profiter du prix éventuellement gagné.

10. Vie privée

Les données personnelles collectées seront traitées de façon principalement électronique par EXPLORA S.C.p.A, ayant son siège au 22, Via Fabio, 20124 Milan (Titulaire du traitement) pour les opérations liées à la participation au concours, qui comprennent l'envoi de matériel d'information (par e-mail et courrier traditionnel) sur les initiatives et les offres touristiques divulguées et/ou promues par le titulaire. Les données seront communiquées, après l'obtention du consentement de la part de la personne intéressée, à des organismes, sociétés, associations pour leur traitement autonome à des fins de contacts d'information et de promotion concernant les offres, les expériences, les possibilités et les produits et services touristiques du territoire de la région où lesdits tiers exercent leurs activités.

Le défaut de fournir des données requises dans les champs obligatoires empêche la participation au concours, dans toutes ses phases, y compris la possibilité de contacts aux fins d'information et de promotion prévus par la participation.

Le Responsable du traitement des données aux fins du concours est Cheil Italia S.r.l., dont le siège social est sis au 9, via Mike Bongiorno, 20124 Milan. Les personnes préposées au traitement sont les organisateurs de la promotion, les préposés au service aux consommateurs et aux systèmes informatiques et de sécurité des données. Aux termes de l'art. 7 du décret-loi italien 196/2003, les droits suivants peuvent être exercés, dont le droit de consulter, de modifier, de supprimer les données ou de s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes ou pour des fins de contacts promotionnels et d'information – même seulement en référence à un seul instrument de contact (traditionnel ou automatisé – courrier ordinaire et/ou e-mail), en écrivant au titulaire à l'adresse indiquée ci-dessus. Si aucune précision n'est fournie, l'opposition au traitement des données à des fins de promotion et d'information sera étendue à tous les instruments de contact. Pareillement, il est possible de demander la liste des responsables du traitement et les noms et coordonnées des tiers auxquels les données peuvent être communiquées.

11. Tribunal compétent

En cas de litige relatif au présent règlement, seul le Tribunal de Milan sera compétent.

12. Cadre territorial

La procédure de sélection et d'identification des gagnants sera effectuée intégralement sur le territoire italien et le serveur dans lequel sont mémorisées les données des participants est situé en Italie.

13. Dispositions finales

- a. Le Promoteur décline toute responsabilité pour tout problème d'accès, empêchement, dysfonction ou difficulté concernant les instruments techniques, l'ordinateur, la ligne de téléphone, les câbles, l'électronique, le logiciel et le matériel informatique, la transmission et la connexion, la connexion Internet, l'accessibilité au jeu en ligne et le réseau de téléphone portable et fixe qui pourrait empêcher à un utilisateur de participer au concours. Il décline également toute responsabilité pour des problèmes causés par la configuration de l'ordinateur de l'utilisateur qui pourraient se répercuter sur les prestations de dudit utilisateur pendant le jeu.

- b. Le gagnant est tenu de déclarer de manière autonome et de payer les éventuelles taxes qui pourraient être engendrées par le fait de gagner un prix, conformément aux dispositions établies en la matière par la législation de son pays de résidence.
- c. Le Promoteur se réserve le droit de dégager, modifier, supprimer ou suspendre un élément du prix si, au vu de circonstances ne dépendant pas de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'est pas responsable à l'égard d'un gagnant si l'ensemble du prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou supprimé(e), quelle que soit la raison.
- d. Le Promoteur n'est pas responsable des actes de tierces parties.
- e. La présente Promotion est sujette à toutes les lois et réglementations applicables.
- f. Si tout acte, omission, événement ou circonstance se produit et ne relève pas raisonnablement de la volonté du Promoteur et qu'il/elle empêche le Promoteur de se conformer aux présents termes et conditions, le Promoteur n'est pas responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations.
- g. En cas d'interférence, quelle qu'elle soit, avec la présente Promotion ou si celle-ci est dans l'impossibilité d'être conduite tel que prévu pour une raison ne dépendant raisonnablement pas de la volonté du Promoteur, y compris en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence ou catastrophe (y compris les catastrophes naturelles), infection par un virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, panne technique ou autre circonstance empêchant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de la présente Promotion, le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans la plus grande étendue permise par la loi (a) de disqualifier un participant ; ou (b) suite à des indications écrites fournies par un organisme législatif, de modifier, suspendre, résilier ou supprimer la présente Promotion, selon les cas.

Le présent règlement est disponible sur win.greenandblue.it.